

Résolution 2

26 MESURES POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE

L'assemblée générale de la SPV, réunie à Morges, le 14 novembre 2007 :

- réaffirme l'orientation historique de la SPV et de ses membres comme moteurs et agents de l'innovation pédagogique ;
- témoigne que des corrections de fond doivent être apportées à la structure de l'école vaudoise, à l'organisation du travail pédagogique conduit en son sein, aux conditions cadre qui la régissent et au statut des enseignants qui y oeuvrent ;
- confirme que la défense statutaire et salariale des enseignants va de pair avec la promotion d'une école juste et efficace.

Dans ce cadre, l'assemblée donne mandat au Comité cantonal

- de poursuivre le travail engagé à travers le document intitulé 26 mesures pour une école de la réussite ;
- de développer ces mesures dans l'esprit et les orientations générales du document, dans le but de mettre tout en oeuvre pour réduire le caractère sélectif de l'école vaudoise et de défendre, dans l'exigence, les conditions de la réussite de tous les élèves.

L'assemblée prend acte du fait que l'état final du document intitulé ce jour 26 mesures pour une école de la réussite sera validé statutairement par l'Assemblée des délégués ordinaire du 28 mai 2008, cette dernière décidant par ailleurs des voies utiles à en porter le contenu auprès des décideurs cantonaux et/ou du peuple vaudois.